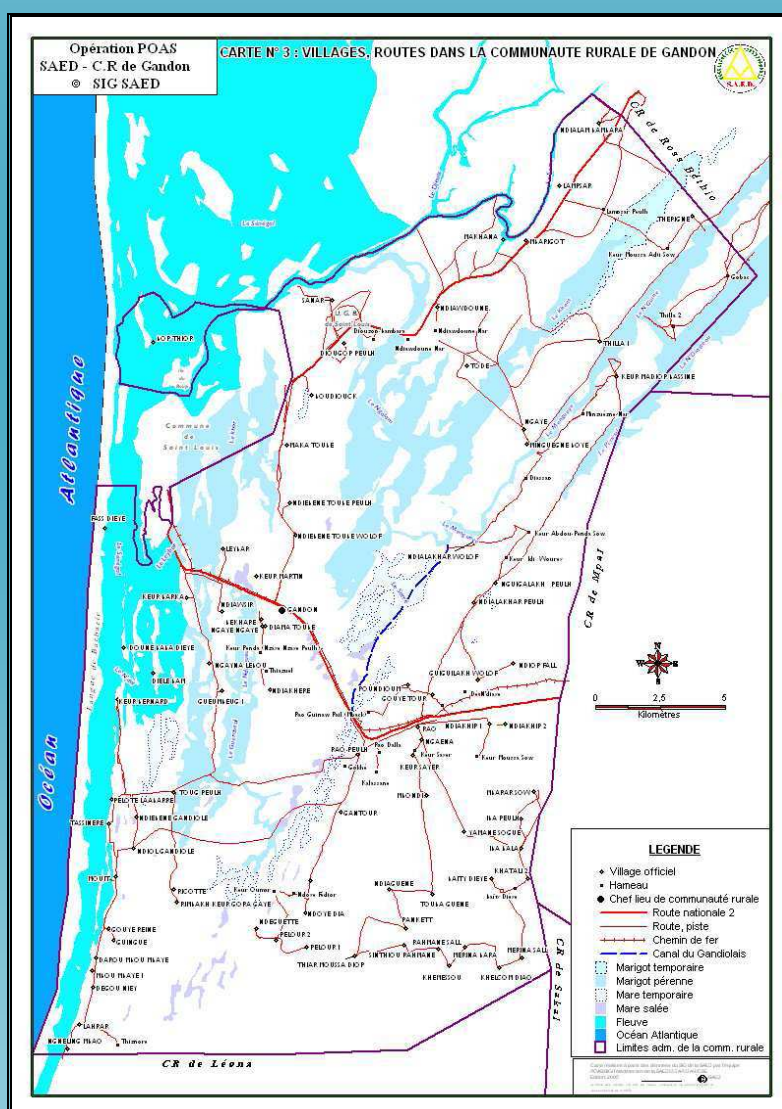




COMMUNAUTE RURALE DE GANDON

PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT (PLD)
DE LA COMMUNAUTE RURALE DE GANDON
(2009-2014)



PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE RURALE

La Communauté Rurale de Gandon, département de Saint-Louis, Région de Saint-Louis, couvre une superficie de 560 km² et compte 52 370 habitants répartis dans 83 villages officiels et 20 hameaux. Elle constitue la périphérie immédiate de la ville de Saint Louis, la capitale régionale. Cette position entraîne des dynamiques particulières entre les deux collectivités notamment dans le domaine économique et démographique. La CR subit une forte pression démographique et foncière sur son territoire avec l'effet d'attraction et d'extension de la Commune de Saint Louis. Le chef lieu de la CR est le village de Gandon, situé sur la RN2. La CR présente une diversité de milieux géographiques et naturels ainsi qu'un paysage socioéconomique varié en termes d'activités mais surtout de potentialités.

➤ *Des atouts de développement réels malgré la persistance de certaines contraintes*

La CR dispose d'un ensemble d'atouts et de potentialités pouvant valablement servir de leviers de développement économique et social. La structure de la population révèle une population jeune (78% de la population ont moins de 35 ans). Cette population est très active principalement dans les activités du secteur primaire. La prédominance des ressources hydrauliques constitue un atout majeur à mettre à profit dans toute stratégie de développement de la CR. Des activités telles que le maraîchage, la riziculture, la pisciculture bénéficient d'un contexte favorable marqué par l'existence de plans d'eau et de terres irrigables. En effet, la vallée de Ndiakhhar est porteuse de beaucoup d'espoirs dans la CR. Ce potentiel de terres irrigables de près de 10000 ha est sans conteste un levier important pour développer l'agriculture et corrélativement l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations locales. Il s'y ajoute un important potentiel minier constitué de zones d'extraction de sel, de sable et de coquillages, des ressources floristiques et fauniques ainsi que des sites touristiques et culturels susceptibles de servir de leviers de promotion touristique.

Toutefois, la valorisation de ces atouts, ressources et potentialités de la communauté rurale reste limitée par un ensemble de contraintes liées à :

- l'insuffisance des infrastructures éducatives,
- l'insuffisance de la qualité des services sanitaires,
- la présence de maladies hydriques dans la zone du Nord,
- l'état défectueux des pistes de production et le manque d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication,
- l'insuffisance de l'accès aux intrants agricoles,
- l'insuffisance de capacités techniques de production des acteurs locaux,
- les difficultés d'accès des producteurs aux lignes de crédit,
- les difficultés de commercialisation des productions agricoles,
- la prolifération des feux de brousse, l'exploitation abusive des ressources ligneuses et la salinisation des sols et des eaux qui fragilisent l'environnement agro-écologique,
- l'insuffisance de la couverture en infrastructures hydrauliques destinées à l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel

Sur un autre plan, la bonne gouvernance locale connaît des difficultés liées à la faiblesse des capacités techniques de la CR, des moyens matériels et financiers qui résultent de la faiblesse des performances autant dans la fixation de l'assiette que dans les opérations de recouvrement des taxes et impôts locaux.

➤ *Quatre enjeux retenus pour relever les défis de développement*

L'analyse de la situation socioéconomique et institutionnelle recommande une mobilisation des efforts pour les six prochaines années autour des enjeux majeurs suivants :

Enjeu N°1 : Gouvernance locale et gestion du territoire

Une bonne animation socioéconomique de la CR requiert une bonne participation de l'ensemble des acteurs autant dans la définition des options de développement que dans leur mise en œuvre. Le Conseil Rural de

Gandon tente avec l'appui de ses partenaires d'impulser une synergie des acteurs autour de l'objectif de développement socioéconomique de la CR. Dans cette perspective, il est noté une relative bonne animation institutionnelle, l'existence d'une administration locale, la mise en place de cadre de synergie des acteurs et une certaine implication des populations dans la mise en œuvre des politiques locales. En dépit des actions notées, la promotion de la bonne gouvernance n'est pas encore à son optimum. Des efforts doivent être encore fournis dans la formation des élus locaux, le renforcement des capacités du personnel communautaire, l'appui institutionnel aux services techniques, la redynamisation de cadres communautaires de concertation. Pour les besoins de la promotion de la bonne gouvernance locale et de la gestion du territoire, il s'agira de :

- 1. Renforcer les capacités d'action de la CR*
- 2. Aménager le territoire communautaire (opérationnaliser le POAS)*
- 3. Renforcer l'implication de la société civile locale.*

Enjeu N°2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base

Les déterminants de la pauvreté présentent, entre autres caractéristiques : le manque d'opportunités pour accroître les productions et les revenus, la faiblesse des capacités techniques et l'accès insuffisant aux services sociaux de base. La création d'un environnement favorable au développement des opportunités permet d'accroître et de diversifier les productions et de s'investir davantage dans l'amélioration de la densification du stock des services de base dans divers domaines (éducation, santé, approvisionnement en eau potable, accès à l'énergie, prise en charge des groupes vulnérables, etc.). Les axes stratégiques liés à l'enjeu N°2 sont les suivants :

- 4. Assurer le développement de l'éducation et de la formation*
- 5. Améliorer l'hygiène publique et la qualité des services sanitaires*
- 6. Renforcer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité*

Enjeu N° 3 : Promotion du développement socioéconomique

La CR ne manque pas d'opportunités pour accroître et diversifier les productions. Elle a les atouts pour améliorer le Produit Local Brut (PLB) avec des effets induits sur un réel développement humain durable. Malgré ce potentiel, force est de constater que la CR n'arrive pas encore à tirer véritablement vers l'accroissement et la diversification des productions. La CR devrait davantage soutenir le développement de l'économie locale. Pour ce faire, la valorisation des secteurs porteurs de croissance économique comme l'agro-industrie, l'élevage, le tourisme, l'artisanat, la pêche et les mines demeure un impératif. La maîtrise de l'enjeu N°3 passe par la réalisation d'actions structurées autour des axes stratégiques ci-après :

- 7. Organiser et développer les activités du secteur primaire*
- 8. Renforcer l'entrepreneuriat local et appuyer le tertiaire*
- 9. Dynamiser l'environnement culturel, sportif et promouvoir la jeunesse*
- 10. Valoriser le potentiel minier*
- 11. Améliorer la protection sociale des groupes vulnérables*
- 12. Assurer la mobilisation des ressources financières productives*

Enjeu N°4 : Gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement

Pour éviter que les efforts de développement économique et social soient annihilés par un environnement agro-écologique et pastoral fragilisé, une attention toute particulière devra être accordée à la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. L'enjeu de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement induit ces axes stratégiques :

- 13. Préserver les écosystèmes*
- 14. Maîtriser l'eau*
- 15. Restaurer la qualité des sols.*

L'ensemble de ces axes stratégiques ont été déclinés en actions précises, budgétisées et planifiées annuellement pour la période 2009-2014.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PLD

Afin de mettre en œuvre son PLD et d'assurer la réalisation des activités planifiées, le Conseil Rural dispose d'un certains nombres d'outils et de structures d'appuis qui une fois coordonnées, permettront une mise en œuvre efficace.

Dans le cadre du fonctionnement du conseil rural, le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et le budget sont les premiers outils qui permettent de planifier et de budgétiser annuellement les réalisations de la CR. Le CR a par ailleurs réalisé un cadrage budgétaire pour les six années à venir en déterminant dès à présent les grandes masses budgétaires pour les différents exercices, selon les axes de développement prioritaires qu'il a déterminés. Cependant, il faut ajouter à ces outils les différentes conventions de financements qui lient le conseil rural et ses partenaires (SICOVAL, PNDL, Plan Sénégal, etc.) et qui représentent un apport notable. Le Conseil Rural devra veiller à ce que les actions décrites dans ces conventions soient bien en accord avec les actions définies dans le PLD. La mise en place d'outils de coordinations des activités des différents partenaires et services techniques opérant sur la CR participe également de cette dynamique afin de pouvoir considérer avec justesse ce qui est réalisé et par qui. Sur la gestion de l'espace, le conseil rural de Gandon dispose avec l'appui de la SAED d'un plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) qui décrit après un long processus de concertation les vocations des différentes zones éco-géographiques de la CR ainsi que le schéma d'aménagement de la CR.

Au-delà de ces outils, la mise en œuvre du PLD repose évidemment sur le Conseil rural, maître d'ouvrage de sa politique de développement et coordinateur des actions dans son territoire. Il sera appuyé dans cette démarche par les différents services techniques et principalement l'ARD, mais aussi par les différentes structures de concertation de la communauté rurale, comme le CLCOP, le Cadre de Concertation de la Communauté Rurale et le Cadre de Synergie des Partenaires de la Communauté Rurale.